

CAP Agent d'entreposage et de messagerie - Épreuve EP2 - contrôle ponctuel

NOTE AUX EXAMINATEURS

Le cadre de l'épreuve :

L'épreuve prend appui sur le dossier professionnel préparé par le candidat.

Quel que soit le lieu cette épreuve (lieux de stage, d'apprentissage, établissement de formation), l'évaluation est assurée par deux examinateurs dont un professeur (ou un formateur) de la spécialité et, si possible, un professionnel du secteur considéré. Aucun des évaluateurs n'aura été formateur ou tuteur de stage ou maître d'apprentissage du candidat.

Le déroulement de l'épreuve :

1. Avant l'épreuve :

Préalablement au déroulement de l'épreuve, les examinateurs prennent connaissance des dossiers. Ils en évaluent le contenu, la mise en forme, s'assurent de leur conformité à l'aide de la *grille EP2-CP-B page 2* et proposent une note sur 5 points.

En cas d'absence de dossier dûment constitué (partie administrative et/ou partie technique) le candidat ne peut être admis à subir l'épreuve.

Les examinateurs se concertent et définissent les types de question à poser par rapport aux fiches n° 2 « fiche liée aux fonctions de préparation de commandes, de groupage » et n° 3 « fiche liée à la fonction d'expédition ».

2. L'épreuve :

Elle comporte deux phases :

Phase 1 : Pratique de travaux de préparation de commandes, de groupage, d'expédition (50 minutes maximum)

Cette phase consiste à vérifier que le candidat est capable de préparer des commandes en tenant compte de contraintes, d'emballer des produits (y compris des produits dangereux), d'apposer les pictogrammes adéquats sur les cartons, de compléter des lettres de voiture et des étiquettes de destination.

Il sera remis au candidat :

- le sujet,
- les trois bons de livraison n° 105, 108, 111 (documents 1, 2 et 3),

CAP Agent d'entreposage et de messagerie	Codes : 5031116	Note aux examinateurs-	SESSION 2002
EP2 : travaux de groupage, de préparation de commande, d'expédition		Durée : 1h00 Coef. : 6	Page 1 sur 2

- la liste des clients (document 4),
- le calendrier (document 5),
- l'identification des produits dangereux (document 6),
- la grille des matières dangereuses (document 7).

Il sera mis à la disposition des candidats :

- les pictogrammes en quantité suffisante,
- trois lettres de voiture (dont 2 express),
- trois étiquettes d'expédition.,
- les pictogrammes à apposer sur les cartons de produits dangereux :
 - . XN irritant
 - . F facilement inflammable
 - . Dangereux pour l'environnement
 - . Haut pour les trois colis

La *grille EP2-CP-A* permet l'évaluation du candidat.

Phase 2 : Échange oral sur les activités présentées dans le dossier (10 minutes maximum)

Les fiches n° 2 « fiche liée aux fonctions de préparation de commandes, de groupage » et n° 3 « fiche liée à la fonction d'expédition » sont les supports de cet échange oral. Lors de la prise de connaissance des dossiers, les examinateurs ont défini les types de questions à poser.

La *grille EP2-CP-B, page 2* permet :

- de récapituler succinctement les compétences sur lesquelles le candidat a été évalué,
- de construire le profil d'évaluation et de proposer une note sur 20 points.

Remarque :

S'il manque la fiche n° 2 ou n° 3, le candidat est pénalisé dans l'évaluation du dossier. L'échange oral s'appuie sur la fiche n° 2 ou n° 3. Si les deux fiches sont absentes, le candidat ne peut être interrogé et se voit attribué la note de 00/15.

3. Fin de l'épreuve :

A l'issue de ces deux phases, les différentes notes sont reportées sur la *grille récapitulative EP2-CP-C* afin de proposer une note sur 20.

Les notes intermédiaires ou terminales ne sont, à aucun moment de l'épreuve, communiquées au candidat.

CAP Agent d'entreposage et de messagerie	Codes : 5031116	Note aux examinateurs-	SESSION 2002
EP2 : travaux de groupage, de préparation de commande, d'expédition		Durée : 1h00 Coef. : 6	Page 2 sur 2